



Municipalité d'Amherst

124 rue Saint-Louis
Saint-Rémi-d'Amherst Qc J0T 2L0
Téléphone : 819-681-3372
Télécopieur : 819-687-8430

Courriel : amherst@municipalite.amherst.qc.ca
www.municipalite.amherst.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL



JUILLET et AOÛT 2016

RÉFLEXION DU MOIS

La chance, c'est quand une occasion se présente et que tu es prêt à la recevoir (Danzel Washington)

LA MUNICIPALITÉ SE PORTE ACQUÉREUR POUR LA SOMME DE 1.00\$ DE LA BÂTISSE DE L'ÉGLISE DE ST-RÉMI ET DU TERRAIN SUR LA ROUTE 323

Suite au dépôt d'un projet de la part de l'organisme « Action St-Rémi » voué à la revitalisation du centre de Saint-Rémi, le conseil a acquis la bâtisse de l'église de Saint-Rémi et le terrain situé en face. Le projet présenté consiste à utiliser les locaux de l'église pour en faire un petit musée sur l'ancienne mine, une salle de spectacle ainsi qu'un petit marché public. Le conseil désire supporter les organismes à but non lucratif comme " Action St-Rémi" dans l'implantation de projet économique visant la revitalisation des villages. Le fait que la municipalité contribue financièrement à des projets d'organismes sans but



lucratif voués au développement local permet à ces derniers de se justifier auprès des organismes régionaux qui financent l'économie sociale. Il est important de rappeler que le gouvernement du Québec dans ses efforts de rationalisation a éliminé pratiquement tous les programmes municipaux destinés aux organismes locaux par exemple le pacte rural. Les possibilités de financement que le conseil regardera éventuellement seront du même ordre que les anciens programmes gouvernementaux sous forme de location ou de prêt à moyen terme. Ces moyens pourraient être disponibles à certaines conditions pour les organismes à but non lucratif voués à la revitalisation.

AIDE DU DÉPUTÉ DE LABELLE, M. SYLVAIN PAGÉ POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS

Comme le fait depuis plusieurs années, le député de Labelle, M. Sylvain Pagé a octroyé à la municipalité la somme de vingt-trois mille dollars (23,000 \$) pour améliorer les chemins municipaux. Plusieurs réfections ont déjà été identifiées. Cette subvention prise à même son budget discrétionnaire permettra de répondre au plus urgent en attendant le programme TECQ (programme fédéral basé sur la taxe de l'essence).

UN DEUXIÈME ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE

Le nouvel abat-poussière liquide utilisé par la municipalité a été étendu une première fois en juin et un second épandage a eu lieu au début juillet avec des améliorations qui ont été apportées par rapport au premier épandage.

RÉAMÉNAGEMENT ET NOUVEL ÉQUIPEMENT POUR LE TERRAIN DE JEUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À VENDÉE

Le conseil avait prévu dans le budget 2016, le réaménagement du terrain de jeux situé près du centre communautaire de Vendée. De nouveaux manèges seront installés afin de remplacer les équipements qui sont maintenant désuets. Les responsables de l'organisation des loisirs ont offert leur participation ainsi qu'un support financier. Cette collaboration permettra un meilleur aménagement et une plus-value des équipements. Nous les remercions de leur contribution fort appréciée.

UNE PÉTITION A ÉTÉ DÉPOSÉE AU CONSEIL AFIN DE DEMANDER QUE LA NOUVELLE BÂTISSE DE LA BIBLIOTHÈQUE À VENDÉE SOIT NOMMÉE EN L'HONNEUR DE MME CAROLE MARTINEAU

Des citoyennes et citoyens ont déposé une pétition au conseil municipal tenu le 13 juin dernier afin de nommer la nouvelle bâtisse de la bibliothèque de Vendée au nom de Mme Carole Martineau. Madame Martineau est décédée dans l'exercice de ses fonctions comme conseillère municipale. Elle était de plus engagée dans plusieurs organismes de la municipalité et également dans d'autres régions. Le conseil reçoit cette demande avec intérêt et statuera éventuellement sur cette demande. Plusieurs étapes sont requises avant de procéder à cette nomination.

INSATISFACTION FACE AU CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

Suite aux commentaires et plaintes reçus, le conseil a acheminé à la firme "GDG Environnement", responsable du contrôle des insectes piqueurs une résolution reflétant l'insatisfaction de plusieurs contribuables. Une rencontre a eu lieu au début du mois de juillet afin de trouver les raisons des mauvais résultats et les solutions au problème. L'ensemble des municipalités environnantes incluant la ville de Mont-Tremblant ont connu la même problématique qu'Amherst. Même si nous connaissons une année exceptionnelle pour la prolifération des moustiques, certains paramètres du contrat devront être respectés.

NOUVEAU RÈGLEMENT POUR L'USAGE DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) DANS LA MUNICIPALITÉ

Le conseil a adopté le règlement d'usage des VTT sur les chemins publics. Tous les VTT pourront circuler sur l'accotement du chemin ou à l'extrême droite sur les chemins nivelés. La vitesse maximum autorisée sera de 30 km /heure. La variation de la vitesse selon les chemins ne pourra s'appliquer dans le cas des véhicules tout terrain. Nous rappelons que cette réglementation demeure une tolérance sur les chemins de la municipalité et que les délinquants pourraient faire l'objet d'amendes. Tout manquement au code routier du Québec demeure sous la responsabilité de la Sûreté du Québec en plus de l'application du nouveau règlement. Au cours de la saison estivale,

des panneaux de signalisation seront installés le long des chemins. Les tracés du Club QUAD seront intégrés dès qu'ils seront finalisés. Les conseillers, messieurs Ronald Robitaille et Gaston Beaulieu sont responsables de ce dossier.

APRÈS TRENTE ANNÉES, L'INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE EST RÉNOVÉ

Suite au regroupement de la bibliothèque municipale avec celle de l'école le Carrefour, un rafraîchissement des locaux s'avérait nécessaire. Sous la direction de Mme Bernadette Ouellette, directrice générale de la municipalité tous les employés ont mis l'épaule à la roue afin d'améliorer leur milieu de travail. L'entrepreneur embauché "RÉNOVATION RSC PROVOST" a construit quelques bureaux, refait les planchers, peint les murs, etc. Tous ceux et celles qui ont affaire à l'hôtel de ville ou qui désirent voir les changements pourront le faire sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville (notez qu'il reste certains réaménagements à compléter).

SESSION DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE MUNICIPALE

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux employés, une formation obligatoire sera donnée aux employés et élus municipaux. Par la même occasion, les membres du CCU qui ne l'ont pas déjà suivie devront y assister. La loi s'applique à tous les employés des municipalités. Cette formation aborde toutes les questions de collusion, d'usages d'information et d'intégrité reliés à la fonction.

RAPPEL SUR LE RÈGLEMENT MUNICIPAL RÉGISSANT LA POSSESSION D'ANIMAUX DOMESTIQUES (CHIENS ET CHATS)

Suite aux informations transmises par les médias nationaux d'information sur les chiens dangereux, le conseil suite à plusieurs remarques a cru bon de faire un rappel sur les réglementations en vigueur dans la municipalité d'Amherst. Tout animal domestique (chien et chat) doit être tenu en laisse lorsqu'il est à l'extérieur du terrain occupé par le propriétaire ou son locataire. **Cette restriction inclut les bandes riveraines et les plages publiques.** Si des chiens sont laissés sans laisse à l'extérieur de la propriété, ils peuvent représenter un danger pour d'autres personnes; nous avons dû le déplorer par le passé : intimidations, morsures et agressions par des chiens de différentes races. La plupart du temps, lorsqu'il y a intervention de la municipalité ou de la Sûreté du Québec, les bêtes sont mises en quarantaine et la décision de les référer au vétérinaire se fera suite aux recommandations des spécialistes dans le domaine. Les représentants de la Faune déploraient il y a quelque temps le délestage d'animaux domestiques en terre publique le long des chemins. Selon les observations qui nous ont été transmises, les chiens sont des prédateurs pour le chevreuil dont ils ne se nourrissent pas. Quant aux chats laissés libres en forêt, ils sont d'excellents chasseurs de petits gibiers (perdrix, lièvres, écureuils, etc.). Lorsqu'un chat ou un chien errant est observé, la municipalité confie le ramassage à un spécialiste dûment enregistré. Si le propriétaire ne se manifeste pas après trois jours (d'où l'importance des médailles pour animaux), l'animal est apporté au vétérinaire. Cependant en tout temps, le propriétaire qui est responsable d'un animal domestique capturé en dehors de sa résidence doit assumer les frais encourus.

Bernard Lapointe, maire

PAGE DES ANNONCEURS

ST-RÉMI : LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE

OUVRIRA SES PORTES MARDI LE 19 JUILLET DÈS 18H30

RAPPEL

LA MUNICIPALITÉ OFFRE LE SERVICE DE COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

Voici la procédure : vous devez téléphoner ou vous présenter aux bureaux municipaux pour vous inscrire et nous faire parvenir ou remettre un montant de 25\$. Dès que nous aurons un nombre minimum de personnes inscrites, nous enverrons une personne mandatée pour cueillir vos encombrants. Veuillez noter que vous devez garder ceux-ci sur votre terrain ou dans votre stationnement NON VISIBLE du bord du chemin ou de la rue.

BALADODÉCOUVERTE

Une nouvelle application mobile pour le circuit touristique de l'ouest du territoire de la MRC des Laurentides

Visitez des lieux à votre rythme et téléchargez l'application mobile Baladodécouverte du circuit: "À la découverte de l'ouest, au cœur des Laurentides". Un circuit interactif qui vous permet de visiter les lieux historiques de l'ouest de la Route touristique des Belles-Histoires du territoire de la MRC des Laurentides. Admirez des paysages panoramiques et bâtiments historiques à travers les municipalités de Brébeuf, Amherst, Huberdeau et Arundel, à proximité de la destination de Mont-Tremblant. Pour télécharger l'application qui vous accompagne lors de circuit touristique, visitez www.baladodecouverte.com et sélectionnez le circuit : « À la découverte de l'ouest, au cœur des Laurentides ».

Bingo – LE 23 JUILLET 2016 À 19H30

Pour plus d'informations :
Robert Cardinal : 819-687-2045



***** **WEEK-END DE NOS ARTISANS*******



LES 23 ET 24 JUILLET 2016
ENTRE 9H ET 16H

Une tarologue et voyante - Lise Beauchemin sera sur place pour vous accueillir
(plus de 35 ans d'expérience)

Pour plus d'informations :
Micheline McKay : 819-687-3154